

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **104 (1968)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Jeux d'enfants

Plume fine et encre de Chine (élève de 12 ans, collège du Belvédère, Lausanne)

voir en page 110

Communiqués urgents

VAUD

Situation dans les communes

Champagne	oui	—	0,8	—	oui*	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui*	oui
Maracon	oui	—	1,5	—	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	—	oui	non
Vallamand	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	oui	—	non	non	non	non

On nous signale, en rectification du tableau de l'« Educateur » N° 2 :

Vevey : Une maîtresse spéciale de rythmique, au degré inférieur, et des maîtres de gymnastique et de travaux manuels, au degré moyen.

Montreux : Une maîtresse de rythmique, au degré inférieur. Pour les degrés inférieur et moyen, au moins une leçon « type » de gymnastique toutes les 3 semaines.

Postes au concours

Délai 24 février. Pour les modalités de postulation, consulter la « Feuille des Avis officiels » du 9 février.

BAULMES. Maîtresse de travaux à l'aiguille (coupe et confection). Poste partiel (act. 18 h. heb.). Entrée en fonction : 16 avril 1968.

BOTTENS. Maître de classe supérieure. Entrée en fonction : 16 avril 1968.

CARROUGE. Maîtresse de travaux à l'aiguille à l'école ménagère. Poste partiel (act. 8 h. heb.). Entrée en fonction : printemps 1968.

ESSERTINES-SUR-ROLLE et ST-OYENS (Cercle scolaire). Instituteur primaire à **St-Oyens**. Entrée en fonction : 16 avril 1968.

FOREL/LAUAUX. Instituteur primaire au collège du **Pont de Pierre**. Entrée en fonction : avril 1968.

GIMEL. Maîtresse de travaux à l'aiguille (poste complet itinérant) à la classe supérieure, école ménagère et classes primaires de **Gimel**, aux classes primaires de **Longirod-St-George** et de **Saubraz**. Entrée en fonction : 16 avril 1968.

GOLLION. Institutrice primaire. Entrée en fonction : 16 avril 1968.

LUCENS. Instituteurs primaires. Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonction : printemps 1968.

PENTHALAZ. Maîtresse enfantine. Entrée en fonction : à convenir, mais au plus tard au 1^{er} septembre 1968.

ROMAIROU et VAUGONDRIY. Instituteur primaire. Entrée en fonction : 16 avril 1968.

SAINT-CERGUE. Instituteur primaire. Institutrice primaire. Entrée en fonction : 16 avril 1968. Un couple serait accepté.

SAINT-PREX. Instituteur ou institutrice primaire. Institutrice primaire. Entrée en fonction : 16 avril 1968. En même temps que les candidats adresseront leur postulation au Département, ils voudront bien en aviser M. le président de la Commission scolaire.

Postes au concours

Délai 28 février. Pour les modalités de postulation, consulter la « Feuille des Avis officiels » du 13 février.

CRISSIER. Maître de gymnastique. Instituteur primaire. Entrée en fonction : 16 avril 1968.

DÉMORET, PRAHINS, MOLONDIN et CHANEAZ (Groupement scolaire. Instituteur primaire à **Démoret** (classe du degré supérieur). Obligation d'habiter l'appartement du collège. — Instituteur primaire à **Molondin** (classe du degré moyen). Obligation d'habiter l'appartement du collège. — Institutrice primaire à **Prahins** (classe du degré inférieur).

Entrée en fonction pour les trois postes : début de l'année scolaire : 16 avril 1968.

FERREYRES. Institutrice primaire. Entrée en fonction : 16 avril 1968.

L'ABBAYE. Instituteur primaire au **Pont**. Institutrice primaire aux **Bioux**. Entrée en fonction : 16 avril 1968.

OLEYRES. Institutrice primaire. Entrée en fonction : printemps 1968.

POLIEZ-LE-GRAND. Institutrice primaire. Entrée en fonction : avril 1968. Appartement à disposition au collège.

PROVENCE. Instituteur primaire. Entrée en fonction : avril 1968.

VILLARS-SOUS-YENS. Institutrice primaire. Entrée en fonction : printemps 1968.

AVMG

COURS DE SKI A DAVOS (1^{er} au 6 avril 1968)

Prix : Fr. 255.— (supplément de Fr. 20.— pour les non-membres AVMG). Ce prix comprend : voyage collectif Lausanne-Davos, logement et pension à l'Hôtel Bellavista (1^{re} cat.), taxes diverses, abonnement libre parcours sur le Parsennbahn, Weissfluh, Pisch et tous les skilifts annexes. A choix : ski libre ou descentes sous la conduite d'instructeurs IS.

Ce cours est ouvert à tout membre ou ami du corps enseignant primaire ou secondaire. Renseignements et inscriptions auprès de Daniel Jan, Général-Guisan 5, 1400 Yverdon. Tél. (024) 2 59 74, **jusqu'au samedi 9 mars, dernier délai.**

Le chef technique :
D. Jan

« Les Risques du Métier » :

débat à Lausanne et Genève les 28 et 29 février.

Nous avons annoncé dans le dernier numéro de l'« Educateur » que le réalisateur André Cayatte tiendrait une conférence de presse et un débat avec les instituteurs à Lausanne et à Genève. Les dates en sont maintenant fixées : le mercredi 28 février à 16 heures, au Collège de l'Elysée, à Lausanne et le jeudi 29 février à 10 heures 30 au Cinéma Plaza, à Genève.

André Cayatte espère rencontrer à cette occasion beaucoup de membres de l'enseignement, auxquels son film « Les Risques du Métier » rend justice. Des invitations seront reçues directement par les privilégiés conviés à cette projection et à ce débat.

neuchâtel

Rapport du Comité central pour 1967

Il ne nous paraît pas indiqué de rappeler ici toutes les activités de l'année écoulée ; chacun en aura été informé en lisant l'« Educateur ». Il semble plus important de porter un jugement sur les décisions que nous avons prises dans une ligne générale portant sur la défense des droits de l'enfant, de l'école et de ceux qui y consacrent le meilleur d'eux-mêmes. Nous espérons que cette manière de faire incitera nos membres à s'exprimer lors de la Trisannuelle. Leurs interventions et les réactions qu'elles provoqueront renseigneront le comité sur l'attitude qu'il devra adopter.

Structures

Si 1966 fut marquée par la revalorisation financière, 1967 le fut par la modification des structures de la société. Le 17 février 1967, la section du Locle demandait la création d'un syndicat SPN, unique, rattaché à la VPOD. C'était provoquer à nouveau une scission dont une expérience très récente nous a montré ce qu'elle avait de néfaste. Nous avons pensé à un syndicat romand des enseignants. Cette idée n'est pas nouvelle, elle a déjà fait l'objet d'une lettre envoyée en janvier 1965 au Comité central romand. Hélas ! sa réalisation n'est pas pour demain. Seuls, les Neuchâtelois semblent convaincus de son utilité. Une commission romande présidée par Georges Bobillier étudie ce problème dans le cadre d'une amélioration des structures de la SPR. Claude Zweigacker et Gérald Bouquet y sont nos représentants. Si un syndicat romand doit se constituer, il devra se faire recevoir de l'Union syndicale suisse. Cette affiliation nous permet, seule, de faire partie du Cartel syndical neuchâtelois dont l'appui nous est indispensable lors de votations, tandis que, parallèlement, notre présence en son sein renforce son audience. A ce sujet, nous signalions, il y a une année, les dangers que pourrait comporter, à nos yeux, la diminution du nombre des syndiqués par rapport à l'effectif total de nos membres. L'assemblée du 24 mai a partagé nos préoccupations et la presque totalité des avis exprimés indiquait que l'opposition à l'entrée dans un syndicat tenait davantage à des questions de principes plutôt qu'à de problèmes d'ordre financier. L'égalité des cotisations a été adoptée, mais il était entendu que le supplément versé par les non-syndiqués devrait être utilisé pour faire connaître davantage notre société, et cela, non seulement lors de revalorisations financières. Un prix « Société pédagogique neuchâteloise », récompensant chaque année ou tous les deux ans les auteurs d'œuvres à caractère pédagogique répondrait à ce but.

Nous voyons se réaliser ainsi une unité beaucoup plus grande. Tous nos membres jouissent dorénavant d'avantages égaux et contribuent, grâce à des cotisations identiques, à accroître par des voies différentes l'audience de la SPN. Il nous paraît indiqué de nous limiter, dans la pratique, et sauf lorsque c'est nécessaire, au sigle SPN, celui-ci servant de dénominateur commun à tous nos membres, qu'ils soient syndiqués ou non.

A la suite de l'adoption par l'assemblée du 24 mai du rapport « Information », le Comité central a défini, à titre provisoire, les tâches de l'administrateur, elles sont essentiellement à caractère administratif ou d'information, puis il a mis le poste au concours.

Statut du corps enseignant

La plupart de nos rapports annuels en parlent, mais il semble que cette fois, nous l'aurons en mains lorsque ces lignes paraîtront. Un juriste de l'Etat y a travaillé et le projet qui nous sera soumis aura été agréé par les chefs des Départements de l'instruction publique et de l'intérieur desquels dépendent toutes les écoles, ainsi que par le Conseil d'Etat. Sa nécessité se fait sentir tout particulièrement lorsque nous intervenons au sujet de conflits opposant nos membres et leur autorité scolaire. A l'heure actuelle, la seule instance de recours est le Conseil d'Etat ; or, ce dernier, s'il n'est pas notre employeur direct, reste notre chef à plus d'un titre. S'il doit trancher, il se trouve être en réalité juge en partie. Il est indispensable que toute la procédure de recours, en particulier, soit minutieusement mise au point, afin que les enseignants jouissent des sécurités prévues à la page 164 du rapport « Pénurie ». Dès que le projet nous sera parvenu, il sera distribué à chacun de nos membres.

Sans attendre l'adoption du statut précité, la **Caisse de Remplacement** a modifié le sien. Les indemnités versées seront mieux adaptées à la formation des remplaçants ; la différence sera considérable entre celles attribuées à un étudiant et celles destinées à un maître chevronné. Le montant de cotisations, augmenté lui aussi, est calculé d'une manière à peu près identique à celle en usage au degré secondaire et supérieur. Nous nous acheminons vers une fusion des deux caisses.

Depuis de nombreuses années, le Cartel VPOD demandait une étude, par le Dr Kaiser, du bilan de la **Caisse de Pensions**. Celui-ci a fait un rapport dont le Conseil d'Etat s'est très largement inspiré dans son projet de modification du règlement de la caisse. Nous pouvons nous déclarer satisfaits, en principe, des propositions qui nous sont faites. Dorénavant, les rappels en cas d'augmentation générale des traitements n'atteindraient plus le 100 % de la première augmentation annuelle, comme ce fut le cas précédemment pour certains. D'autre part, comme le 100 % du traitement serait assuré, un instituteur marié qui prendrait sa retraite en 1969, retirerait, avec l'AVS modifiée selon les chiffres proposés, près du 80 % de son dernier traitement, non compris les indemnités de ménage. Le Cartel a demandé une entrevue afin de discuter de questions particulières.

A la suite de l'intervention du Cartel VPOD, le Conseil d'Etat a procédé à la **compensation du renchérissement** pour 1967, en versant un 4 % vivement apprécié. Pour 1968, le traitement se monte à 105 % du traitement légal ; il sera assuré à 95 % tant que le règlement de la CdP ne sera pas modifié.

Revalorisation morale

Pour faire suite au rapport « Pénurie », l'assemblée générale de mars 1967 a adopté une résolution concernant notre représentation dans les **commissions scolaires**. La presse l'a publiée et nous l'avons transmise au DIP. Cette représentation pose un problème juridique délicat, mais qui mérite une étude. L'imagination, l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités sont des qualités requises des membres du corps enseignant ; or, il y a quelque chose d'humiliant et de contradictoire à constater qu'en droit, les décisions concernant l'école peuvent être prises sans qu'ils soient même consultés.

En attendant les modifications légales, nous devons

demander à nos commissions scolaires d'être représentées à toutes leurs séances. L'avis de membres du corps enseignant, mandatés par leurs collègues et responsables devant eux, aurait probablement évité bien des conflits.

Nous demandons aussi à participer à l'activité des organes qui, **sur le plan cantonal**, dirigent l'école. C'est généralement le cas, nous le constatons avec satisfaction.

Notre efficacité dépendra des éléments constructifs que nous serons à même d'apporter. Notre responsabilité est grande puisque c'est souvent à nous de prendre les initiatives. A cet effet, un groupe de travail a rédigé un rapport « Préprofessionnelle » qui sera mis en discussion à la Triennale. Un autre sur les « Classes terminales » suivra sous peu, et nous en envisageons un autre sur les « Classes de développement ». Parallèlement à ces groupes de travail, notre **Commission pédagogique** étudie les moyens d'assurer une meilleure coordination dans le passage primaire-préprofessionnelle. Il faut éviter à tout prix les solutions de continuité, en particulier pour les élèves rencontrant des difficultés.

Avant que les autorités ne prennent des décisions, les maîtres qui se préoccupent d'un enseignement particulier doivent avoir l'occasion de s'exprimer entre eux. Les séances officielles, quelle que soit la manière dont elles sont organisées, ne sauraient remplacer l'ambiance et le caractère de discussions où les praticiens font part de leurs expériences et dégagent les idées constructives.

Commission d'appréciation du travail scolaire

A la suite d'un rapport de la SPN, une commission de 6 membres a été nommée par le DIP, comprenant 2 membres désignés par notre association. La liaison a été assurée par l'envoi des procès-verbaux de séances et par le contact maintenu par nos représentants et le Comité central auquel ils se réfèrent. Cette commission ne livrera son rapport qu'après avoir poursuivi suffisamment longtemps son expérimentation. Nous pouvons la considérer comme le modèle de la collaboration et de l'efficacité.

S'il n'est pas toujours possible d'agir dans tous les cas de la même manière, nous aurions cependant désiré que l'expérimentation d'une partie au moins du programme romand proposé par la CIPER se fasse d'après cette méthode.

Relations

Avec le **DIP**, elles sont toujours empreintes de part et d'autre du respect dû à l'opinion du partenaire. L'occasion nous est fréquemment offerte d'exprimer notre opinion et de la défendre, que ce soit par lettre ou lors d'entrevues. La réponse ne nous satisfait pas toujours, mais il y a aussi des raisons dont nous sommes obligés d'admettre la valeur. L'esprit de nos relations est favorable au bon fonctionnement de l'école.

Nous sommes l'interlocuteur valable représentatif de la très grande majorité du corps enseignant.

Nous souhaitons être consultés par le **DIP** lorsqu'il s'apprête à prendre des décisions sur des problèmes qui débordent le cadre scolaire.

Maîtres secondaires

En plus de la collaboration sur le plan syndical, nous envisageons l'étude d'un certain nombre de problèmes dont l'inventaire va être établi. Une première rencontre entre les comités de nos deux associations d'enseignants abordera le sujet de l'information à la presse et celui de la formation des maîtres.

La réforme des études et la perspective de collèges multilatéraux nous incite à coordonner certaines activités.

C'est dans le cadre du **Cartel VPOD** que nous avons abordé les questions suivantes :

- Allocations de renchérissement pour 1967 ;
- réadaptation pour 1968 ;
- caisse de pensions ;
- congrès de Genève de la VPOD.

Ce congrès fut fort bien organisé, des décisions importantes furent prises pour augmenter la représentation de la Suisse romande ou italienne. Par contre, certains procédés nous ont déplu, celui surtout qui consiste à modifier nos propositions au congrès, sans nous demander notre avis, et tout en nous en laissant la paternité. Lors d'une entrevue prochaine, nous ferons part de nos remarques au secrétaire général.

Notre syndicat VPOD voit ses effectifs augmenter sérieusement et atteindre 39 000 membres, grâce à un fort apport de la Suisse romande.

La **Société pédagogique romande** a mis en chantier la révision de ses structures ; elle doit devenir l'interlocuteur de la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande.

Nous assistons toujours avec plaisir aux assemblées des **autres sections cantonales** appelées à résoudre des problèmes semblables aux nôtres.

Divers

Après l'effort fourni par notre organisation pour la revalorisation, nous avons écrit à tous les **non-membres** pour les engager à entrer dans notre société. Ceux qui ne pouvaient le faire étaient priés de participer à toute notre action par un versement de Fr. 100.—. Cinq d'entre eux ont versé la somme demandée, deux ont versé 20 fr. chacun.

Le **contrat R.C.** a été renouvelé et la cotisation est perçue avec celle de la société. Nous avons demandé à la Neuchâteloise d'autres propositions d'assurance-accidents correspondant mieux aux tarifs actuels de l'hospitalisation.

Effectifs. En constante augmentation ; nous sommes passés de 178 membres à 501. Nous nous en réjouissons, nos interventions auront d'autant plus de poids.

Notre ancien président cantonal et membre d'honneur, Willy Zwahlen, est décédé après avoir joui de la retraite durant deux ans et demi. Nous avons exprimé à sa famille la reconnaissance de la SPN.

Assemblées

Pour venir à bout des tâches qui incombent à une société comme la nôtre, il n'a pas fallu moins de :

- 11 séances du Comité central,
- 2 assemblées générales,
- 2 assemblées des délégués,
- 1 forum,
- 1 séance d'information,
- 3 assemblées du Cartel VPOD,

sans compter un grand nombre de représentations diverses, d'entrevues, d'interventions, etc.

Le **Comité central** a pris congé de Jean John qui a suffisamment travaillé à la tête de la SPR, et de Robert Duckert, nommé inspecteur des écoles. Nous souhaitons à ces deux collègues beaucoup de satisfaction dans leurs nouvelles responsabilités et leur disons combien nous leur sommes reconnaissants de leur fructueuse activité au sein de notre comité. Ils ont été remplacés par Mme Roxan Marti (enfin une dame) et René Perrenoud, maître de travaux manuels, auxquels nous avons réservé un accueil cordial. Nous espérons qu'ils auront aussi du plaisir à travailler à la réalisation des buts que nous nous sommes fixés.

Enseignement primaire et préprofessionnel**Mises au concours**

de postes d'instituteurs, d'institutrices, de maîtres spéciaux et de maîtresses spéciales

NEUCHATEL. 1 poste d'instituteur de l'enseignement primaire, quelques postes d'institutrices de l'enseignement primaire; 1 poste d'institutrice de classe terminale; 1 poste de maîtresse de travaux à l'aiguille; 1 poste partiel de maître d'éducation physique.

HAUTERIVE. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

SAINT-BLAISE. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire; 1 poste d'instituteur de classe terminale.

THIELLE-WAVRE. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

LE LANDERON. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

BOUDRY. * 1 poste d'instituteur de l'enseignement primaire.

PESEUX. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire; 1 poste de maîtresse de travaux à l'aiguille.

CORCELLES-CORMONDRÈCHE. * 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

MÔTIERS. * 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

COUVET. 2 postes d'institutrices de l'enseignement primaire (dont un avec *); 1 poste d'instituteur de l'enseignement primaire; 1 poste d'institutrice (classe de développement).

TRAVERS. 3 postes d'institutrices de l'enseignement primaire; 1 poste d'instituteur de l'enseignement préprofessionnel.

NOIRAIGUE. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

FLEURIER. 1 poste d'instituteur de l'enseignement préprofessionnel; 1 poste d'instituteur de classe terminale.

BUTTES. 1 poste d'instituteur de l'enseignement primaire.

LES VERRIÈRES. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

CERNIER. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

DOMBRESSON. 1 poste d'instituteur de l'enseignement préprofessionnel.

FONTAINEMELON. 1 poste d'instituteur ou d'institutrice de l'enseignement primaire; 1 poste d'instituteur de l'enseignement préprofessionnel.

COFFRANE. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

LE LOCLE. 2 postes d'institutrice de l'enseignement primaire (dont un avec *); 1 poste d'instituteur de l'enseignement primaire; 2 postes d'instituteurs de classe terminale; 1 poste d'institutrice de classe de développement; 2 postes de maîtresses de travaux à l'aiguille; 1 poste de maître d'éducation physique.

LES BRENETS. Classe de La Saignotte. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

LE CERNEUX-PÉQUIGNOT. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

LA BRÉVINE. 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

LES PONTS-DE-MARTEL. 1 poste d'instituteur ou d'institutrice de l'enseignement primaire.

LA CHAUX-DE-FONDS. a) Enseignement primaire: quelques postes d'instituteurs et d'institutrices (dont un avec *); 1 poste de maître d'éducation physique; b) Enseignement préprofessionnel: 2 postes d'instituteurs; 1 poste d'institutrice; 1 poste d'instituteur ou d'institutrice.

* Nomination pour régularisation de poste. Seul est autorisé à postuler le titulaire provisoire du poste.

Obligations: légales. Traitement: légal. Entrée en fonctions: début de l'année scolaire 1968-1969.

Adresser les offres de services, avec pièces à l'appui, jusqu'au 26 février 1968, au président de la Commission scolaire intéressée et en avisant le secrétariat du Département de l'instruction publique, Château, 2001 Neuchâtel.

10 février 1968

Commissions scolaires.

N. B. Le Comité central de la SPN recommande à ses membres de ne pas postuler aux places mises au concours dans la commune de TRAVERS.

Le CC.

**Société pédagogique neuchâteloise
District de Neuchâtel****Convocation**

Mercredi 28 février 1968, à 20 heures, salle de chant du Collège de la Promenade à Neuchâtel

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 février 1967.
2. Rapport du président.
3. Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes.
4. Rapport des délégués
 - au Comité central de la SPN;
 - à l'assemblée des délégués SPR;
 - à l'Union syndicale;
 - aux publications de Pro Juventute;
 - au comité de la Fête de la Jeunesse.
5. Election du président et du comité.
6. Nomination des vérificateurs des comptes et des délégués.
7. Subventions.
8. Propositions individuelles et divers.

A la fin de la partie administrative, nous assisterons à la projection d'un court métrage rare consacré à Auschwitz: « UN MUSÉE A L'OMBRE DES BOULEAUX »

Le comité.

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

SUISSE Fr. 21.-; ÉTRANGER Fr. 25.-

Hommage à Louis Meylan

Le professeur Louis Meylan fêtera dans quelques jours son 80e anniversaire.

Le corps enseignant romand ne saurait laisser passer cette heureuse journée sans apporter son témoignage de reconnaissance et de respect à celui qui fut pour beaucoup de nous un maître à penser, un flambeau sur la route. C'est par la plume de notre ancien président SPR, Armand Veillon, un de ses élèves qui lui reste particulièrement attaché, que l'« Educateur » évoque aujourd'hui la carrière toute de droiture et de consécration du vénéré octogénaire.

Le professeur Louis Meylan n'est certes pas un inconnu pour tous ceux qui, dans notre pays, se préoccupent des problèmes relatifs à l'éducation. Par ses nombreuses publications, sa collaboration régulière à l'hebdomadaire « Coopération », son enseignement universitaire et son magistral ouvrage « Les Humanités et la Personne »¹, il mérite de prendre place au rang des hommes qui ont fait à la Suisse une place à part dans le monde de la pédagogie. Il peut de ce fait paraître superflu de prétendre le présenter aux lecteurs de l'« Educateur » ; qu'ils nous permettent toutefois de le faire au nom de la dette de reconnaissance que tout étudiant conserve à l'adresse de ceux qui lui ont beaucoup donné !

Louis Meylan — et je crois que c'est bien là le plus beau titre auquel un homme peut prétendre ! — c'est d'abord et surtout un maître d'école, un homme du métier. Tout au long d'une carrière riche en diversité, il a été tour à tour maître de collège ou de gymnase, directeur des écoles primaires et secondaires d'une petite ville de chez nous, puis d'un gymnase et enfin professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne. Rares sont les hommes à qui il a été donné de dominer ainsi et successivement tous les étages d'un édifice scolaire et plus rares encore sont ceux qui ont su et pu conserver un intérêt authentique pour chaque compartiment de la maison. Était-ce parce que sa nature le porte d'abord vers les questions d'éducation ? Le fait est que peu d'universitaires se sont autant que lui intéressés à l'école primaire, à cette école dont Jean Rostand a pu dire qu'elle est la première, l'irremplaçable, parce que c'est sur elle que tout se bâtit.

Louis Meylan, c'est ensuite un savant connaisseur des choses de l'école, avec tout ce que le terme implique de rigueur intellectuelle, de sérieux dans l'information. Que l'on nous permette ici d'apporter un souvenir personnel : au soir de sa carrière universitaire, appelé à fournir un travail consacré à Pestalozzi, ne nous avouait-il pas découvrir par de nouvelles études un aspect qu'il ignorait jusque là. Si l'on songe que le professeur Meylan est l'un des meilleurs sinon le meilleur connaisseur actuel de l'œuvre du sage de Neuhof, Berthoud et Yverdon, quelle leçon de modestie et de probité intellectuelle !

Louis Meylan, c'est enfin et surtout un philosophe de l'éducation. Ecrite en 1938, à l'heure où l'Europe sentait son destin l'entraîner inexorablement vers la plus redoutable des conflagrations, son œuvre majeure est un acte de foi en l'éducabilité de l'homme. L'auteur s'y révèle un authentique humaniste, nourri aux sources directes des cultures hellénique et latine. Chez lui, rien de cette suffisance lourde, de cette pédanterie insipide qu'engendre parfois le contact avec les textes antiques : allant droit au but, dépassant le sens limité que l'on prête trop souvent au concept d'humanités, il les définit comme « l'action formatrice exercée par l'adulte sur l'adolescent, pour l'aider à devenir une personne et promouvoir la société des personnes ».

A l'heure où le monde est confronté à des problèmes politiques, techniques, économiques et sociaux sans précédents dans l'histoire de l'humanité, ce rappel de notre tâche essentielle — au sens philosophique du terme — n'en prend que plus de poids.

Armand Veillon.

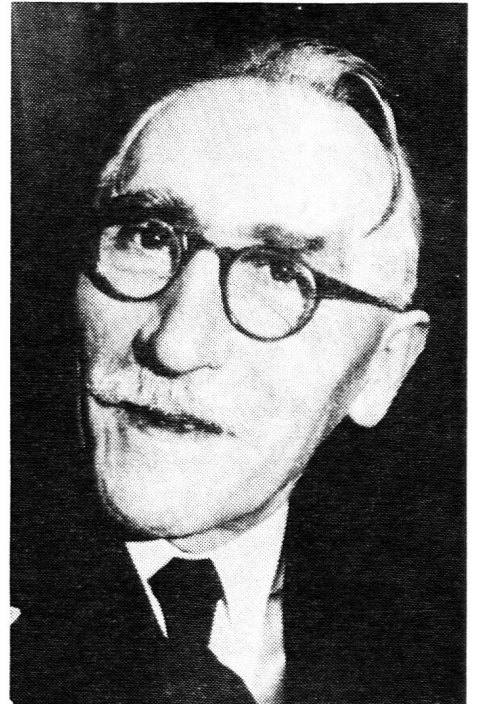


Photo H. Gindrat

A l'occasion de cet anniversaire, l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne a pris l'excellente initiative de faire éditer un recueil des écrits les plus caractéristiques de la pensée du maître. En voici, pour l'essentiel, la table des matières :

Préface de Georges Panchaud

I. *Introduction*

Mon humanisme et comment j'y suis venu

II. *Professeur d'humanités*

Virgile poète de Rome

III. *Quelques maîtres*

Rousseau : Julie interprète de Jean-Jacques

Pestalozzi : Pestalozzi et l'éducation à l'humanité

Pestalozzi et l'idéal coopératif

Vinet : Alexandre Vinet éducateur et philosophe de l'éducation

Coubertin : L'humanisme intégral de Pierre de Coubertin

Claparède : L'éducation fonctionnelle

Freinet : Célestin Freinet

IV. *Positions pédagogiques*

L'école pour l'écolier (fragments)

L'école secondaire vaudoise au service du pays

¹ Louis Meylan : « Les Humanités et la Personne ». « Esquisse d'une Philosophie de l'Enseignement humaniste ». Chez Delachaux et Niestlé S.A., Neuchâtel et Paris.

SSPES Discours présidentiel
 Leçon inaugurale
 Les constantes de l'école de culture
 L'éducation du patriotisme (conclusion)
 Education interculturelle et sens mondial
 La musique à l'école de culture
 Primauté de l'éducation
 Essai d'une philosophie de l'autorité

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Veillez m'envoyer exemplaire de « L'Ecole et la Personne » de Louis Meylan au prix de Fr. 12.50 l'exemplaire.

Je verse la somme de

a) au CCP 10 - 264 30

b) par mandat postal au Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, 5, rue Vuillermet, 1005 Lausanne.

Le Signature :

(Une écriture lisible éviterait des erreurs)

Nom et prénom :

Adresse :

L'édition hors commerce de ce volume est offerte en souscription jusqu'au 10 mars 1968 au prix de Fr. 12.50 (port compris). L'édition ordinaire sera mise en librairie ultérieurement au prix de Fr. 15.—.

Pour souscrire, détacher et remplir la carte ci-contre à adresser au Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, 5, rue Vuillermet, 1005 Lausanne (CCP 10 - 264 30).

A la découverte de la nature

Par Olivier Paccaud, instituteur à Nyon.

Ouvrage de 440 pages, illustré de 24 photographies en couleurs, 78 photographies en noir et 24 dessins. Ed. Delachaux et Niestlé.

Réunir dans un ouvrage unique des notions précises de géologie, de botanique, d'ornithologie ; condenser des observations sur les mammifères, les insectes, les reptiles, les poissons ; suivre au gré des saisons les travaux des gens de la terre ; étudier le monde complexe des eaux courantes ou des marais ; traiter sans pédanterie le problème de la protection de la nature. C'est ce que nous offre notre collègue Olivier Paccaud, dans ces pages captivantes. Les termes scientifiques font l'objet d'un index bien conçu. L'auteur a réussi cette gageure d'être aussi complet que possible en restant clair et accessible. « Que faire des heures et des semaines de liberté que nous octroient les progrès sociaux ? » se demande Paul Gérardet dans sa préface. Ouvrir les yeux sur la terre, la végétation, le monde animal, n'est-ce pas le plus riche et le plus nécessaire des dérivatifs ? Plus qu'une encyclopédie, l'ouvrage de Paccaud me semble être un instrument de travail qui aura sa place dans la bibliothèque de l'instituteur et dans celle de chaque classe. Soulignons encore la qualité exceptionnelle de la présentation de cet ouvrage fort attrayant.

A. P.

Note de la réd. — Nous ne pouvons qu'approuver vivement ce commentaire élogieux : rarement ouvrage ne nous est apparu plus utile à la pratique de l'enseignement. C'est une somme de renseignements de première main, dont l'extrait ci-dessous donne une bien mince idée.

VOIR DES MAMMIFÈRES

La plupart du temps, la rencontre d'un mammifère est due au hasard : un lièvre bondit et file parce qu'on a passé trop près de son gîte ; un renard surpris s'éloigne sans trop de hâte en regardant par-dessus son épaule. Des chevreuils, sur un chemin forestier, regardent étonnés cette forme verticale immobile un peu suspecte. Comme le vent souffle dans ma direction, ils ne me sentent pas et ne seront effrayés que si je bouge. Le promeneur solitaire, le chercheur de champignons, l'ornithologiste muni de jumelles voient évidemment plus souvent des mammifères que les groupes humains bruyants. Si l'on ne veut pas faire fuir toute la faune devant soi, il faut d'abord apprendre à être silencieux.

Mais surtout, il faut savoir que les mammifères ont presque tous un odorat d'une finesse inimaginable. Les impressions qu'ils retirent du milieu où ils vivent sont avant tout

des impressions olfactives. Ils vivent, peut-on dire, dans un monde d'odeurs pleines de signification pour eux. Une habitude essentielle est de toujours marcher contre le vent lorsqu'on veut observer des mammifères. Cette habitude doit devenir une seconde nature, sinon tout disparaîtra bien avant notre arrivée. C'est tout particulièrement vrai en forêt, où il est bien rare qu'on puisse voir d'assez loin pour que l'odeur de l'homme n'inquiète pas les animaux. En montagne, il est possible d'observer à distance les chamois, les bouquetins ou les marmottes à la jumelle. Mais dès qu'on veut tenter une approche, il est indispensable de tenir compte de la direction du vent.

L'ouïe des mammifères est excellente également. Si des bruits habituels, craquements de branches, bruits de feuilles, chutes de pierre en montagne, ne les alertent guère, tout bruit inhabituel, métallique par exemple, les met immédiatement sur le qui-vive. Par contre, leur vue est peu sélective : mis en fuite par des mouvements brusques, ils sont peu inquiétés si l'on reste immobile, même à découvert. En s'immobilisant, pourvu que ce soit à bon vent, on peut même rétablir une situation bien compromise par une arrivée inopinée, par exemple en lisière de forêt. Il m'est arrivé maintes fois de voir des lièvres, des chevreuils, même un renard vaquer tranquillement à leurs affaires, s'approcher même, après une brève alerte initiale, alors que, sorti de la forêt, j'observais immobile à la jumelle. Il paraît même que beaucoup de mammifères distinguent très mal les couleurs et qu'il n'est pas nécessaire de porter un habit en harmonie avec les teintes générales du milieu. Ne portez cependant pas des couleurs criardes : vous passerez plus facilement inaperçus des oiseaux... et des curieux.

L'évidence même...

Il ne sert de rien de se lamenter sur l'immoralité et le désordre d'une certaine jeunesse. Mieux vaut aider efficacement les œuvres et les institutions qui, avec des moyens encore insuffisants, s'efforcent de préparer une génération mieux armée contre les tentations, plus consciente de ses devoirs, forte et heureuse.

C'est la raison de la traditionnelle COLLECTE EN FAVEUR DES ŒUVRES VAUDOISES DE L'ENFANCE.

**Contribuons généreusement et joyeusement à son succès !
 A domicile et au CCP 10-1733.**

Un fauve de chez nous : le sanglier

Hélas pour nous (tant mieux pour eux), la chasse aux sangliers a pris fin à la mi-janvier dans le canton de Vaud ! Un vrai massacre !

Cependant, il nous a paru intéressant de donner un prolongement à la dernière « lecture du mois » en étudiant de plus près cet animal méconnu et si décrié. (Cette préparation s'adresse au degré moyen, elle est de Jean-Pierre Duperré, de Lausanne).

Tandis que la transformation toujours plus poussée de nos taillis en bois de haute futaie soigneusement jardinés et peignés les rend inhabitables pour cet animal sauvage entre tous, les fameux buis de La Sarraz constituent encore pour le sanglier un refuge sérieux. Là, sur un espace de plusieurs kilomètres dans tous les sens, le rocher affleure, le terrain est coupé de vallons abrupts. Des rejets de chêne, des noisetiers, des épines noires, mêlés à des houx et à des buis, forment des halliers presque impénétrables, de vastes taillis où la « bête noire » parvient à s'abriter.

Faisons plus ample connaissance

Ordre : c'est un **pachyderme** (mammifère à peau épaisse, presque nue, et à sabots.)

Poids moyen : dans nos contrées, 100 kilos.

Pelage : très grosses soies noires, à pointe rousse.

Longévité : de 20 à 30 ans... s'il meurt de vieillesse !

Habitat : l'Europe centrale. Chez nous : les buis de La Sarraz et les contreforts du Jura.

Nourriture : le sanglier est **omnivore**.

Femelle : la laie. (Rappel : la femelle du porc est la **truie**).

Petits : 3 à 12 marcassins, qui deviennent adultes à un an et demi.

Signes particuliers : Ouïe et odorat aigus ; vue basse. Les canines inférieures du mâle, très développées, sont des armes dangereuses ; la laie est dépourvue de défenses.

Qu'en disent les chasseurs ?

« Après le sanglier, la mierre (le mire, le médecin), et après le cerf la bière » (proverbe gascon).

« Prends un médecin pour la chasse à l'ours, mais pour la chasse au sanglier appelle le pasteur ! » (proverbe balkanique).

Et le sanglier ?

« Le plus « crouille » des chiens vaut mieux que le meilleur des chasseurs ! »

Vocabulaire

Recherche le sens des mots difficiles et complète l'exercice : la bauge — la laie — la souille — les défenses — la harde — les soies — le sanglier — les marcassins — le groin — le solitaire — le boutoir — la hure.

Le porc sauvage se nomme La femelle s'appelle la ; ses petits sont les

La petite famille habite une ; c'est un abri, un gîte fangeux, dissimulé sous un épais fourré de ronces et d'épines. A proximité se trouve la, où chacun se vautre avec délices.

Les poils du sanglier se nomment les

La bête possède de redoutables ; son museau s'appelle un, ou encore un, une

Plusieurs sangliers forment une **compagnie**, une, Les bêtes âgées sont des

Que fait le sanglier ?

Le sanglier **se vautre** dans la fange, la boue. Il **dévaste** les plantations. Il **ravage** les champs de maïs. Il **cause des**

déprédations, des dégâts. Il **fouille** le sol de son groin **en renflant** bruyamment. On dit qu'il **fouge**, qu'il **mulote**, qu'il **fourmille** ou **vermille**, selon qu'il cherche des racines de fougères, des mulots des fourmis ou des vers.

Soudain il **grogne**, il **grommelle**, **flaire** une piste et **fonce** droit devant lui, **fuyant** les chasseurs..., **éventrant** d'un coup de boutoir un chien trop hardi.

Et les chasseurs ?

Ils **organisent** des battues, **repèrent** les empreintes dans la neige, **suivent** la piste. Ils **atteignent** et **cernent** le fourré où la bête noire est baugée. Ils **prennent le vent**, puis **se mettent à l'affût**, **se postent** aux endroits favorables. On **débusque** le fauve, on le **rabat** vers les fusils, on le **tire** avec des balles ou du gros plomb. Ensuite, selon la tradition, les nemrods **arrosent** leur victoire d'un petit verre de goutte.

Parfois, le sanglier s'échappe par une passe inoccupée ou sous le nez du plus mauvais fusil. Et l'on **rentre bredouille !**

Autrefois, pour abattre ce gibier, on se servait d'un long bâton garni de fer : l'épieu.

Exercices : transpose les 2 exercices précédents aux temps connus. Transpose-les aux formes négatives ou interrogatives. Décris la scène de chasse que tu vois dans ton dictionnaire à la page 179 (planche CHASSE). Renseigne-toi sur : Diane — Nemrod — Saint Hubert. Présente à tes camarades un disque de trompe de chasse.

Une famille intéressante : le radical VORE du latin VORARE : avaler, manger glouonnement.

Vorace : qui mange avec avidité. **Voracité :** avidité à dévorer ; très grande cupidité. **Voracement.**

Dévorer : manger en déchirant avec les dents ; manger avidement ; fig. consumer, détruire (le feu) ; dévorer un livre : le lire trop vite ; dévorer des yeux : regarder avidement. **Dévorant :** qui dévore.

Omnivore : qui mange de tout ; l'homme, le chien, le sanglier sont

Carnivore : qui se nourrit de ; le est carnivore.

Insectivore : qui vit surtout d'..... ; les sont

Frugivore : qui se nourrit de ; le est

Herbivore : qui mange de l'..... ; la est

Granivore : qui se nourrit de ; le est

Fumivore : qui consume la ; qui se place au-dessus des verres de lampe pour empêcher la de noircir le plafond.

Un forain **ignivore** : qui mange du

Un oiseau **piscivore** : qui mange des

Autres pachydermes

Le cousin du sanglier qui habite la ferme se nomme le ou le, Sa femelle est la t, Ses petits sont des

Il vit en Afrique et en Asie. Il peut atteindre 4 mètres de longueur et peser 3 tonnes. Il porte sur le nez une ou deux cornes. C'est le

C'est un obèse. Il est énorme. Il vit dans les lacs et les fleuves africains.. As-tu reconnu l'..... ?

C'est le plus gros des quadrupèdes. Avec sa trompe, il saisit les herbes, les racines et les fruits dont il est friand. Il a deux défenses en ivoire. Il vit en troupeaux dans les forêts humides. Une fois domestiqué, on l'utilise pour le transport des fardeaux et la chasse au tigre. C'est l'.....

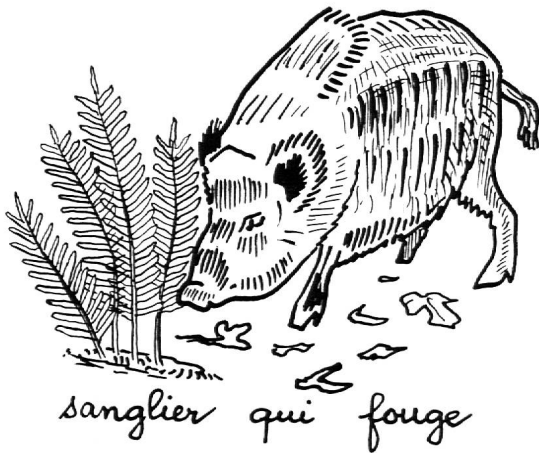
Lectures : Rudânier, le sanglier (Ed. Pérochon, p. 98 des dictées Aubert). Les sangliers (Père Castor, p. 202 des lect. Foretay).

Documentation écrite : Mammifères sauvages d'Europe, tome II, p. 106-127, un bouquin extraordinairement intéressant de Robert Hainard.

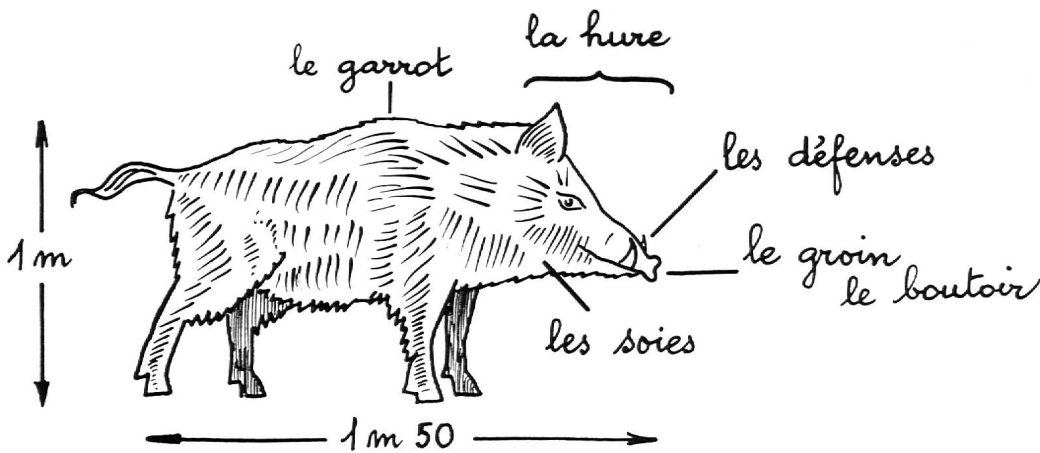
Penser aussi aux tabl. scol. de la Centrale de doc. de Lausanne.

Découper dans la presse les entrefilets relatifs aux sangliers.

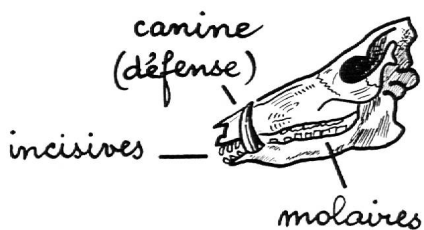
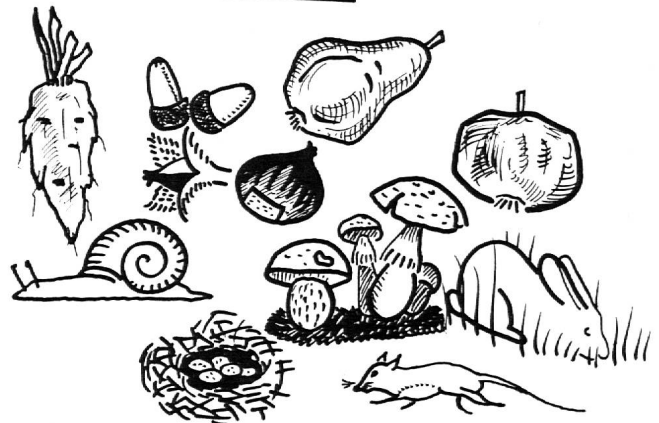
Documentation orale : de première main : les enquêtes, les enregistrements que l'on aura faits auprès d'un chasseur de sangliers (une espèce intarissable !), d'un marchand de comestibles (tous les jours sont bons, hormis le vendredi), d'un marchand d'armes ou d'un paysan sinistré, d'un garde-chasse ou d'un ... braconnier !



les marcassins



Il est omnivore



le dessin

édition romande
de ZEICHNEN UND GESTALTEN
neuvième année

1

organe de la
SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE DESSIN

Paraît six fois l'an en supplément de l'« EDUCATEUR »

Rédacteur: C.-E. Hausammann
Place Perdtemps 5 1260 Nyon

EDITORIAL

C'est avec plaisir que le rédacteur de ce bulletin vous présente pour commencer cette année un numéro composé exclusivement d'articles de source romande. Vaudoise, plus exactement. Il espère que cela incitera nos collègues genevois, neuchâtelois ou tessinois à nous donner aussi dans les mois à venir un reflet de l'activité de leurs élèves.

Ceh.

JEUX D'ENFANTS

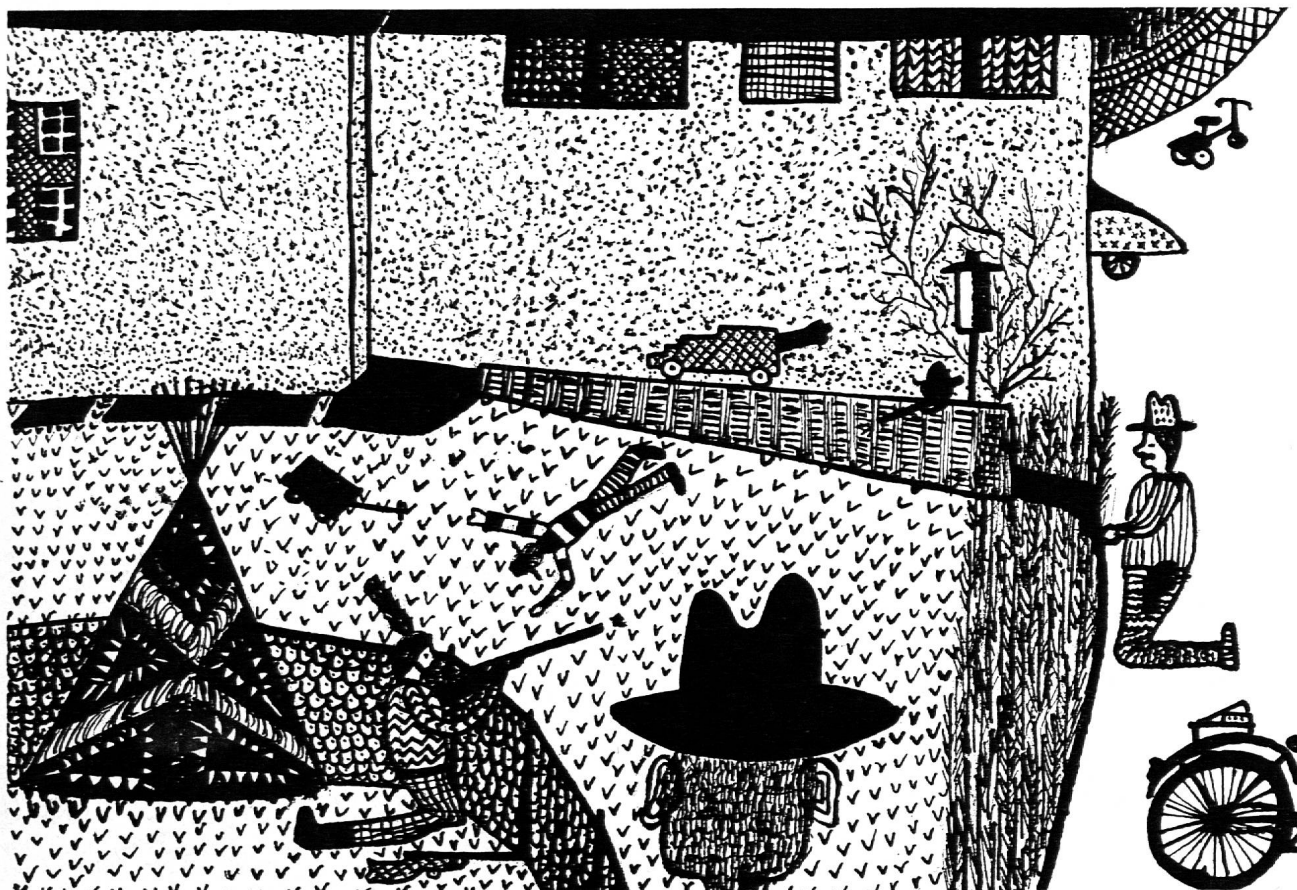
D'entente avec le Centre vaudois d'aide à la jeunesse, qui édite chaque année un calendrier, les maîtres de dessin du Collège secondaire du Belvédère (Lausanne) ont proposé à des élèves de troisième année (12 ans) de réaliser l'illustration de l'édition 1968 de ce calendrier.

La technique choisie est celle du dessin à la plume fine et à l'encre de Chine. Sur le thème des jeux les élèves abordent très librement la composition. Le problème essentiel réside en l'animation des surfaces par des gris différents. Cette recherche a été facilitée par l'examen des beaux dessins de Véronique Filozof publiés en albums (Appenzell, Périgord noir). Le semis de points ou de petits cercles, les hachures parallèles ou croisées, les motifs en V ou en Y, le zigzag comme la ligne ondulée sont autant d'éléments qui plus ou moins espacés, permettent d'obtenir des valeurs variées tout en traduisant graphiquement les textures diverses des objets. Toute préoccupation d'expression du volume est délibérément ignorée, l'attention étant portée exclusivement sur le rythme et l'équilibre des surfaces grises entre elles.

Les dessins ont été réalisés au format des clichés.

M. Félix, H. Mottaz

Clichés aimablement prêtés par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse, 8, rue de Bourg, 1200 Lausanne.





EXERCICES DE COLLAGE

Introduction à la compréhension de l'art moderne.

Au cours de notre enseignement, il nous est apparu opportun d'initier nos élèves de cinquième année du collège (14-15 ans) à la compréhension de l'art non-figuratif. Cela nous a permis de nous pencher sur différentes œuvres et photos d'art. Elles allaient être le point de départ de leçons qui se révélèrent passionnantes.

- Des diapositifs édités par l'UNESCO représentant les recherches d'une école allemande dans ce domaine (cf. LE DESSIN du 18.9.64),
- une très belle photo en couleur d'usine en construction parue dans la revue DU (janvier 1963, pp. 22-23),
- la reproduction d'une tapisserie d'Yves Millecamps, célèbre cartonnier français, intitulée « Contrepoint » (dans le catalogue de la 1^{re} Biennale de la Tapisserie au Musée des beaux-arts, Lausanne 1962, p. 53),

forment la documentation qui nous permet d'expliquer notre travail futur.

Le matériel nécessaire à cette recherche est très simple. Il se compose d'une feuille de papier noir, d'un bloc à dessin de format ordinaire (24 × 32 cm), d'une règle, de ciseaux et de colle blanche.

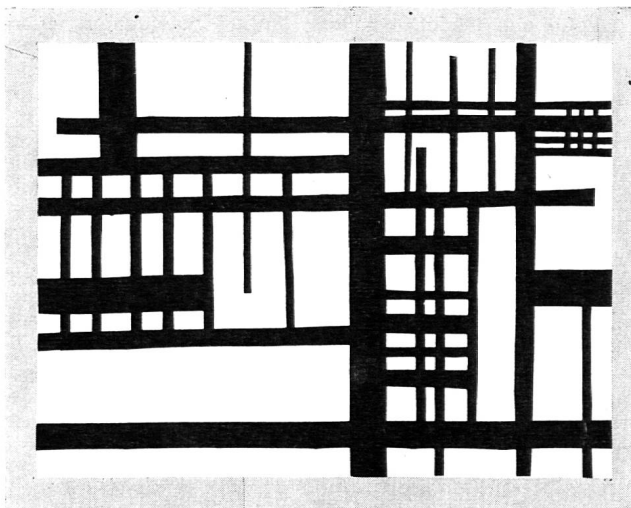
Ce travail peut se faire en plusieurs étapes.

Première étape. Recherche des tensions pouvant exister entre des lignes verticales et horizontales de largeur et de longueur différentes.

L'horizontale représente la stabilité, le poids, la continuité. Si la barre noire horizontale la plus basse sur le travail est importante, elle s'allégera par l'apport d'une parallèle plus fine. Ces deux parallèles peuvent être coupées par des verticales qui joueront entre elles toute une mélodie à l'infini...

La verticale communique l'élan, la construction, le départ, la vie. Les espaces vides entre les lignes pleines participent également à ce jeu des tensions.

Exemples : Une verticale peut s'arrêter net à l'approche d'une horizontale ; un espace intéressant peut être grillagé, équilibré par un autre qui sera suggéré ; une montée de deux verticales peut évoquer une puissance si elle est robuste et plastique. Tout cela également à l'infini...



Dans ce travail, la part du maître est extrêmement importante. Il dessine au tableau noir, encourage, et très souvent, d'une simple petite barre noire posée sur un travail hésitant le fait repartir d'un bel élan. L'élève qui aura préparé ses bandes de papier noir à la règle, qui les aura découpées, les dispose, son esprit créateur en éveil, sur le papier blanc. Satisfait du graphisme trouvé, il colle soigneusement ses bandes, se corrigeant souvent lui-même au cours du travail.

Seconde étape. Apport de la ligne oblique.

Nous nous sommes bornés à une discussion et à des exemples qui n'ont pas été suivis d'un travail par les élèves.

Troisième étape. Adjonction de la courbe et du plan.

Par plan, il faut entendre des surfaces carrées, rectangulaires, triangulaires ou autres de dimensions diverses en harmonie avec le travail. Les documents photographiques d'usines apportés par les élèves ont été extrêmement importants dans ce troisième travail.

L'oblique, la courbe et le plan se disposent sur la feuille avec la même intensité de recherche et d'équilibre que les lignes horizontales et verticales. Il est bien entendu que ces étapes nécessitent chacune une nouvelle feuille de collages.



Rien ne doit être mis au hasard dans la disposition des bandes noires, tout est voulu, tout doit avoir une beauté plastique que les élèves saisissent très rapidement. Foin de travaux ressemblant à une silhouette d'étagère avec plantes vertes pour cages à oiseaux! Pas davantage d'encadrement de fenêtre pour construction moderne, de mécanique, de plan d'architecture ou de mouchoir écosais! Jamais il ne faut tomber dans l'anecdotique. Nos élèves le comprennent si bien que leurs travaux sont quelquefois très beaux et que, par eux, ils arrivent à rejoindre une des nombreuses expressions de l'art non-figuratif.

Il est facile par la suite de se pencher avec une classe sur une œuvre artistique telle que celle de Hartung. Les élèves saisiront que le trait large est chez ce peintre l'expression de sa pensée profonde. Ce trait, essentiel dans son œuvre se dégage de toute contingence, devient souple, s'appuie, s'élève, se fait doux ou violent, coloré, en larges touches horizontales ou verticales, incurvées, jouant sur des fonds ocres ou brun-dorés. Il en va de même pour les figures planes et diverses assemblées par Herbin, ou pour l'art d'un Pierre Soulages.

Maris GUEx

Collège de l'Elysée, Lausanne

**Travail manuel expérimental :
JEU AVEC DES BANDES BLANCHES**

Projets de composition en vue de travaux en bandes métalliques ou en fer forgé.

Matériel : papier fort blanc, coupé en bandes de 2 cm. de large.

Outils : règle métrique, crayon, ciseaux, colle blanche pour papier.

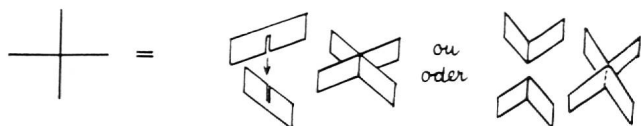
But : créer une composition décorative au moyen d'éléments symétriquement ordonnés. Construction simple et fonctionnellement logique.

Indications pratiques :

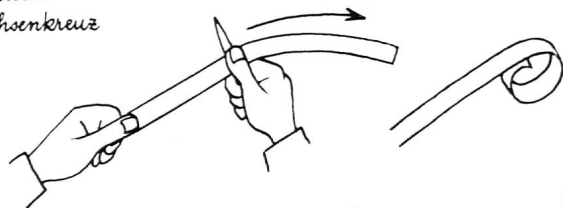
Gabarits directeurs : Croix, partages du cercle, étoiles. Exploiter la flexibilité du papier (plier, courber, tordre, rouler, etc.)

On passe les bandes tendues par-dessus l'arête de la règle ou le dos des ciseaux, afin de leur donner une forme assouplie et arquée. On peut alors commencer la construction en créant, avec deux bandes, un partage axial dont on fait naître, par adjonction d'éléments supplémentaires, des bifurcations droites ou arquées, (connexions croisées ou angulaires). Mais on peut aussi commencer le travail par la confection d'une ou de plusieurs séries d'éléments identiques que l'on cherche à réunir en une composition équilibrée et qu'on enrichit, au besoin, par des éléments supplémentaires. On pourrait aussi entreprendre d'abord une recherche de composition par dessin. Ce procédé est pourtant peu recommandé dans notre cas, car il élude le développement des mouvements et des formes issus de la particularité (flexibilité) du matériau.

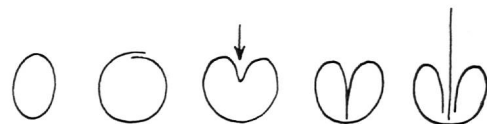
Sont essentiels : l'unité des formes et mouvements résultant de la recherche d'équilibre, l'emploi de contrastes dans les dimensions adéquates (p. ex. angles et bifurcations tangentés, droites et courbes, opposition des mouvements), ainsi que la construction techniquement logique et impeccable.



intersection d'axes
Achsenkreuz



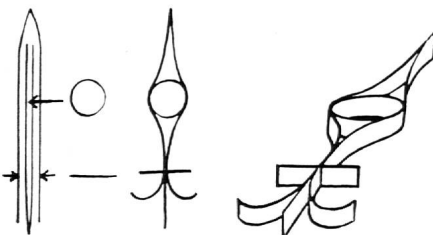
éléments variés



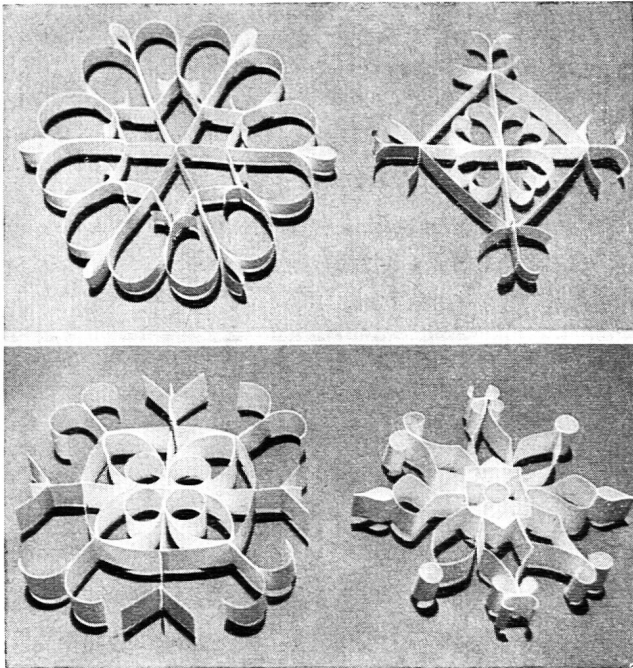
Einzelteile
Formvariationen



faisceau écarté, puis lié.



Bündel gespreizt und gerafft



Temps accordé pour le travail : 2 à 3 heures.

Les jonctions d'éléments collés dans le modèle en papier deviendront dans l'exécution en métal des raccords par soudure, rivet ou pince. La confection en aluminium laminé (échelle réduite) permet la création de ravissantes décorations de Noël. Les mêmes compositions exécutées en fil de laiton ou d'argent (très petites dimensions) représentent des bijoux (broches, pendentifs, etc.).

Un nouveau problème (second travail) se présente avec l'invention d'un motif figuratif, p. ex. d'un animal. Il s'agit de trouver la forme à la fois la plus simple et la plus expressive. L'élève découvre que, tout en étant tributaire du matériau, il peut découvrir nombre de solutions, mais que le caractère du matériau détermine fortement la forme et le mode d'abstraction formelle.

En dirigeant davantage le travail des élèves et en leur simplifiant les problèmes de recherche, des créations de ce genre en papier peuvent être entreprises avec des enfants déjà à partir de 10 ans. Les illustrations montrent des travaux de normaliens de 16 ans.

Georges Mousson, Lausanne.

Centre international d'Etudes pédagogiques de Sèvres

LE MAÎTRE D'ART PLASTIQUE ET LE MONDE CONTEMPORAIN

Journées d'études de décembre 1967. Assistance essentiellement composée de membres du corps enseignant du second degré et de l'enseignement technique français, avec la participation de quelques invités étrangers (Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Pologne, Suisse, Venezuela, Yougoslavie).

Les promoteurs de ces journées ont senti le besoin de renouveler l'enseignement du dessin dans les écoles françaises et les conférenciers choisis par eux soutiennent ce point de vue avec des arguments solides. Les plus véhéments viennent de milieux extérieurs à l'école officielle : industrie, architecture, écoles privées. Si dans l'assistance on a souvent une réticence assez marquée aux thèses avancées, il nous plaît de remarquer que dans l'ensemble elles corroborent les positions prises par la SSMD au cours des quinze dernières années : développement de la **vision** (observation et imagination), entraînement de la **créativité**

(expérimentation et invention), épanouissement de la **sensibilité** (perception des structures, des rythmes et des rapports), formation du **sens critique** (connaissance des lois plastiques), **culture artistique** (contacts avec l'art contemporain aussi bien qu'avec les arts passés).

Merci à M. Auba, directeur du centre, inspecteur général, pour son invitation et pour l'aimable accueil trouvé à Sèvres.
Ceh.

DANS LA SSMD ASSEMBLÉE ROMANDE

Convoquée pour le 3 février à l'aula du Collège de l'Elysée à Lausanne, elle a réuni plus de quarante participants en présence de nombreux représentants des Départements de l'Instruction publique de Suisse romande, des directeurs des écoles d'art, et du recteur de l'Université de Neuchâtel et du directeur du Séminaire pédagogique secondaire de Lausanne.

Harmonisation de la formation des maîtres de dessin — équivalence de leurs brevets dans les cantons romands.

Après une introduction de M. Pierre Borel, président régional, les responsables de cette formation à Genève, Lausanne et Berne ont exposé la situation dans ces villes. A Neuchâtel, il n'existe pas de plan d'études, mais seulement un examen auquel doivent se soumettre les candidats. Le président de la SSMD, M. Walter Mosimann, explique que les mêmes diversités existent en Suisse alémanique. La discussion semble démontrer que l'ouverture d'une nouvelle école serait un non-sens en raison du petit nombre de brevet décernés annuellement. Les écoles existantes pourraient selon certaines modalités à déterminer accepter des élèves étrangers à leur canton. Une commission de la SSMD, formée de MM. Pierre Borel (NE), Jean Cornaz (VD), François Gressot (GE) et Ignace Ruffieux (FR) étudiera les données du problème et soumettra ses propositions aux autorités compétentes lors d'une prochaine entrevue.

Les hauts toits

Ce film de 16 mm consacré à la Cathédrale de Lausanne et distingué au quatrième Festival international de cinéma amateur de Nyon en 1966 a été présenté avec succès après quelques minutes de discussions plus personnelles autour des rafraîchissements généreusement offerts par le directeur de l'Ecole cantonale des Beaux-Arts et d'Art appliqué, M. Jacques Monnier.

Nominations statutaires

Conseil régional : sont élus MM. Raymond Perrenoud (NE), secrétaire, et M. Gualtiero Mascanzoni (TI) pour assister les 3 membres du Comité central et les 4 présidents de section nommés d'office.

Commission de travail : Les membres sortants sont réélus. M. Luciano Marcionelli (TI) sera invité aux séances les plus importantes. M^{lle} Anne-Charlotte Sahli (NE) présidera cette commission.

Séance levée à 18 h. 30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1968

Fixée aux samedi et dimanche 5 et 6 octobre à Lucerne, elle coïncidera avec la première présentation de l'exposition l'Homme.

ASSEMBLÉE SSPES

Vendredi et samedi 15 et 16 novembre 1968 à Baden.

PLAN D'ÉTUDES POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES

Une base de discussion a été préparée pour permettre à la commission restreinte de préparer un document à soumettre à la grande commission.

AURORE

**ECOLE
D'INSTITUTRICES
de jardinières d'enfants**
Fondée en 1926



PRÉPARE aux carrières éducatives
ENSEIGNE pédagogie et psychologie
APPLIQUE les connaissances acquises dans
ses classes enfantines et prépara-
toires.

Dir. Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole normale, diplômées Université

Rue Aurore 1, Lausanne · Téléphone 23 83 77

FOIRE AUX LIVRES

Plus de 30 000 ouvrages vendus à des prix incroyables (50, 20, 10% de leur valeur) ; romans, arts, histoire, technique, sciences, etc., ainsi que de nombreuses reproductions d'affiches de galeries d'art.

22 février — 2 mars

ouverture sans interruption de 10 h. à 21 h. 30.

Petit-Chêne 1 (anc. magasin Chamay) Lausanne.

BELET & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 — Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer — Tél. 32 62 21

CINÉMA

A vendre projecteurs de démonstration, sous garantie, MICRON XXV, Fr. 1500.— ; BELL & HOWELL automatique, 16 mm sonore, Fr. 3.000.—. Occasions uniques ! Tél (032) 2 84 67 (repas) ou s'adresser au bureau du Journal.

Pour vos imprimés  une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

SALON DE L'AUTO

GENÈVE 14-24 MARS 68

+ poids lourds et machines d'entreprises

Administration cantonale vaudoise

Un poste d'

inspecteur scolaire

est actuellement au concours.

Conditions : Brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures.

Les offres doivent être adressées au chef du service de l'enseignement primaire, place de la Cathédrale 6, 1005 Lausanne, jusqu'au 27 février 1968.

Office du personnel

L'enseignement du dessin

présente encore trop souvent des difficultés rebutantes pour de nombreux instituteurs et institutrices, ceux qui ne possèdent et n'utilisent pas l'ouvrage :

mains d'enfants — mains créatrices

Guide pratique de l'expression plastique enfantine à la maison et à l'école,
de **Gottfried TRITTEN** et **C.-E. Hausammann**

le seul ouvrage proposant des leçons illustrées de travaux d'élèves avec indication de toutes les précautions nécessaires (fournitures, outillage, difficultés techniques, problèmes didactiques) et un choix de sujets variés appropriés aux différents exercices.

176 pages, 24 × 17 cm.

59 illustrations en noir, 11 en couleurs

Broché, sous jaquette illustrée plastifiée **Fr. 16.—** ; relié lin **Fr. 19.80**

Editions DELTA, S.A.

209, route de Chailly

1814 La Tour-de-Peilz

L'EGYPTE

VOYAGE CULTUREL ACCOMPAGNÉ, du 1^{er} au 15 avril (ou : 5 au 19 avril) 1968

Programme : Genève - Le Caire - Assouan et retour par avion. Visites et excursions archéologiques : Le Caire - Saqqara - Memphis - Guizeh - Louxor - Thèbes - Karnak - Assouan - le Haut-Barrage - Kalabcha - Kom-Ombo - Edfou.

TOUT COMPRIS (passages aériens, excursions, pension complète), prix spécial : **Fr. 1340.—**
Nombre limité de participants Programme détaillé sur demande

VOYAGES *Pour l'Art*

Valmont 20, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 23 27

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

**Rabais sur
les assurances accidents**

Diapositives d'enseignement Ivac

Action spéciale

Commande jusqu'au 30 avril 1968

Prix du dia monté sous verres **Fr. 1.20** au lieu de Fr. 1.90 soit 35 % de rabais

Prix du dia monté carton sans verres **Fr. 1.—** au lieu de Fr. 1.50

Ces prix seront appliqués sur commande ferme, d'après notre catalogue général. A ces prix les dias ne sont pas envoyés à choix

Demandez notre catalogue général, si vous ne l'avez pas

Centrale audio-visuelle

Films-Fixes S.A., Fribourg

Rue de Romont 20

Tél. (037) 2 59 72

Le spécialiste de la diapositive

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E



J. A.
1820 Montreux 1

Les Gais Vagabonds outre-mer cherchent, de toute urgence, pour le départ de la prochaine équipe en été 1968

2 maîtresses ménagères

afin de continuer l'action entreprise en Haïti.

Exigences :

Formation professionnelle accomplie — 21 ans au minimum
— engagement de 2 ans — vie d'équipe.

Renseignements et candidature :

Département missionnaire, service Jeunesse, case postale 136, 1000 Lausanne 9.

Fraisse

& Cie SA

teinturiers

Exécution soignée
de tous travaux de
teinture et nettoyage

Terreaux-du-Temple 20	32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	24 17 39
Usine et magasin :	
Rue de Saint-Jean 53	32 89 58